

existent assurément, mais il doit y avoir une autre façon de les régler. Personnellement, je voterai contre cette mesure.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je suis en mesure d'appuyer l'amendement pour des raisons différentes de celles qu'on pourrait attendre. Je ne crois pas que nous devrions nous préoccuper particulièrement de la vérité des diverses versions de ce qui s'est passé lors des négociations car, peu importe combien de témoins seront appelés ou combien de fois nous examinerons les diverses versions, nous serons aussi éloignés de la vérité que l'auditoire de Rashomon qui entend la version finale de ce qui est arrivé dans la forêt de bambous.

Nous devrions nous préoccuper des conditions de règlement qui ont été publiées en appendice au compte rendu et du bill lui-même. Le député d'York-Sud a parlé de la responsabilité du gouvernement envers les ouvriers. Certains d'entre nous se préoccupent de la responsabilité du gouvernement envers le pays tout entier. L'industrie agricole est périodiquement menacée par des arrêts de travail à divers quais et qui deviennent de plus en plus graves d'année en année. Les petits hommes d'affaires ont été sérieusement handicapés cette année quand la saison touristique s'est ouverte et que les marchandises qu'ils attendaient ont été retenues au port de Montréal. Il en est résulté des pertes financières à des milliers de milles de Montréal. C'est un problème qui dépasse de beaucoup l'immédiat de ce genre de conflit et nous devons nous en inquiéter.

● (8.40 p.m.)

La situation sur les quais, tout comme nombre d'autres au pays, devra être mise à l'heure du vingtième siècle, et cela ne se fera pas sans de vives protestations. Nous en sommes convaincus après avoir entendu une partie du débat cet après-midi.

Je sais combien il est important pour le gouvernement de présenter cet accord sous son meilleur jour parce que nous avons beaucoup entendu parler, même aujourd'hui, au sujet de l'endiguement. Nous connaissons au moins le groupe de citoyens canadiens auquel on demande de suivre cette politique encore quelque temps. Vu les tendances inflationnistes, nous savons que le règlement du différend au quai de Montréal allait vraiment à l'encontre de la politique d'endiguement, et ainsi il est devenu très important pour le gouvernement de pouvoir dire: «Oui, mais regardez ce que nous avons obtenu en retour.

Nous avons au moins fait le premier pas vers l'arbitrage obligatoire.»

Je ne prétends pas être vraiment spécialiste des questions ouvrières, mais j'ai participé à des négociations sur les salaires et je sais jusqu'à quel point ces pourparlers peuvent être compliqués, longs et tendus. J'ai fait l'expérience d'être obligé de faire face à un grand nombre de gens et leur dire: «Voilà exactement ce que nous avons convenu de faire.» Je peux difficilement accepter que la longue liste des personnes qui ont signé cet accord aient pu être assez naïfs, nouveaux et innocents pour permettre à cet article avec son «ou autrement» d'être réservé dans tout l'accord. On a peut-être gardé cette expression inconsciemment.

Je suis certain que les négociateurs savent qu'un jour ou l'autre on devra faire face à l'automatisation du débardage. Le «ou autrement» et cette mesure enlèvent cette tâche des mains des négociateurs de l'accord pour la confier au Parlement. Cette mesure, si elle est adoptée, tirera de l'embarras le gouvernement et aussi les négociateurs de l'accord.

Par ailleurs, à considérer la teneur de la mesure nous constatons qu'on parle de la composition et du nombre de membres des équipes de travailleurs, il y a aussi un article portant sur la sauvegarde de la sécurité de l'emploi. Et dans les deux cas il faudra envisager l'avenir tout en ignorant quelles seront les recommandations du commissaire.

Le Parlement n'a pas à donner inconsciemment un caractère sacré à la sinécure ouvrière, ce que nous pourrions faire en créant une caisse d'excédents. Nous pourrions le faire tout en sachant clairement que nous créons une caisse d'excédents destinée à ceux qui perdent leur emploi par suite de l'automatisation. Soyons certains que nous le faisons, si toutefois nous le faisons. D'un autre côté, si nous établissons l'arbitrage obligatoire—et ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée—soyons certains de ce que nous faisons. Si nous voulons établir des tribunaux ouvriers où cette question pourrait être étudiée par un organisme indépendant du Parlement, et où bon nombre de rapports éventuellement pourraient être accumulés, sachons clairement que c'est cela que nous faisons. Mais ne le faisons pas en nous inspirant de ce bill et de l'expression «ou autrement».

Je ne mets pas en doute la véracité des déclarations faites par le ministre cet après-midi. Les attaques personnelles ou la grossièreté n'aboutissent à rien, selon moi, ni dans une situation comme celle-ci ni dans des